

La réponse de F Bayrou sur ces questions essentielles du respect de l'animal.

1. Instance gouvernementale, statuts

La mise en place d'une instance gouvernementale représentative de la défense animale me semble une bonne idée. Une telle instance regroupant notamment les associations de protection animale, les vétérinaires, les organismes de contrôles, les éleveurs, des représentants des collectivités locales, serait un lieu de débat et d'échanges propices, permettant de faire avancer la condition animale dans notre pays où la place des animaux dans le droit français est singulièrement défailante.

2. Animaux de compagnie

Le fait de détenir un animal de compagnie est un choix individuel et privé. Créer un fond public de solidarité, notamment pour la stérilisation, semble donc difficile, sans compter que les finances de l'Etat ne permettent pas une participation financière conséquente de la solidarité nationale. En revanche, les initiatives regroupant collectivités locales, vétérinaires, associations de protection animale, éleveurs, méritent d'être soutenues. Ainsi, le développement des dispensaires permet à nombre de nos concitoyens de faire soigner leur animal à moindre coût. De même, des associations comme « Vétérinaires pour tous », « Vétos du cœur » font déjà un travail remarquable pour les personnes modestes.

Concernant le commerce des animaux de compagnie, la réglementation européenne prévoit la libre circulation entre les pays membres. En revanche, une meilleure information des futurs propriétaires semble indispensable. La généralisation des puces électroniques et le renforcement des contrôles aux frontières devraient permettre de mieux lutter contre le trafic illégal d'animaux.

Concernant les NACS, le strict respect de la convention de Washington doit être l'objectif. Une meilleure collaboration entre les Directions régionales de l'environnement qui sont, depuis 2000, chargées de l'habilitation pour le commerce des espèces protégées, les Directions départementales des services vétérinaires et les autorités de police est essentielle.

3. Animaux de ferme

Les conditions de transport, d'élevage et d'abattage des animaux devront être au cœur de la réforme de la politique agricole commune. Qui plus est, une meilleure information des consommateurs, notamment par la généralisation des labels de qualité, est un moyen efficace de lutter contre les mauvais traitements.

4. Expérimentation animale

Il faut assurer la réelle application des accords européens et internationaux concernant l'expérimentation. L'importance donnée au respect des conditions de vie des animaux en général, et des animaux « de laboratoire » en particulier est un bon indicateur du degré de civilisation d'une société. A terme, les progrès réalisés par la science devront permettre de trouver des substituts tout aussi efficaces et des méthodes alternatives.

En revanche, il appartiendra aux scientifiques, qui ne sont pas forcément d'accord entre eux sur ce sujet, d'évaluer dans quels domaines l'expérimentation animale est nécessaire (pour les phases préliminaires d'étude avant l'autorisation de la mise sur le marché des médicaments par exemple).

5. Spectacle avec animaux

La tauromachie est une activité limitée, qui plus est intimement liée à des traditions ancestrales. Il faut toutefois que les conditions dans lesquelles se déroulent les courses de taureaux soient sensiblement améliorées. Le règlement taurin municipal élaboré par l'Union des Villes taurines de France – qui reconnaît son application déficiente – mériterait d'être rédigé et renforcé sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture, comme c'est le cas en Espagne.

6. Chasse

La chasse exerce un rôle important dans l'équilibre de l'environnement et dans la préservation de la faune. Il est d'ailleurs vain d'opposer les chasseurs et les écologistes qui partagent cette préoccupation. Mais, comme vous le

soulignez, il est nécessaire d'organiser une concertation entre les chasseurs et les promeneurs afin que chacun puisse jouir de nos domaines forestiers.

7. Animaux marins et pêche

La pêche est un élément important de l'économie française. Cependant, l'Union européenne a justement mis en avant la nécessité de réguler les zones et périodes de pêches afin de lutter contre la disparition d'espèces menacées. Je pense aux chaluts pélagiques. Concernant les cétacés, un programme de sensibilisation tel que vous l'évoquez semble nécessaire.

8. Fourrure

Une meilleure information du consommateur est indispensable, notamment l'obligation d'indiquer l'espèce animale utilisée pour la réalisation de vêtements en fourrure. Là encore, le renforcement des contrôles douaniers, conjugué à une action concertée au niveau européen, sont la voie à suivre. Concernant les conditions d'élevage, l'article 9 de la charte de l'animal adopté en 1976 oblige à placer les animaux, « êtres sensibles », dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce, doit être respecté. Et la justice doit se montrer ferme.

9. Animaux d'assistance aux personnes, animaux dits « de travail »

Une harmonisation du contenu des diplômes liés à la détention des animaux de travail est une piste intéressante. Ainsi, mis à part les chiens « policiers », seul le diplôme d'éducateur canin délivré par la Société Centrale Canine est reconnu. Les autres concernent principalement le droit d'élevage et sont délivrés par la direction départementale des services vétérinaires. En revanche, il faut éviter une trop grande complexité. Il serait en effet dommageable de brider le travail de nombreux bénévoles éduquant des chiens guides d'aveugles.

10. Education

L'éducation est une priorité absolue. L'éducation et pas seulement l'instruction. L'intégration, dans le cadre des cours d'éducation civique, de modules sur le respect de la nature et des animaux, participerait de cette démarche d'apprentissage de la citoyenneté.